

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE

Organise le 24,25,26 MAI 2019 avec le concours de l'ECURIE ANJOU
Sous le patronage de POMMERAYE SPORT AUTO.

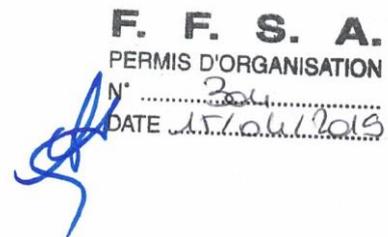
Une compétition automobile *nationale, Participation Etrangère Autorisée.*

Dénommée : **55^{ème} Course de Côte de LA POMMERAYE 49**

Cette compétition compte pour :

- le Championnat de France de la Montagne série A et B
- le Championnat de France Féminin de la Montagne série A et B
- Le Trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP
- Le Trophée Championnat de France Groupe A/FA
- Le Trophée Championnat de France Groupe GT SPORT
- Le Trophée Championnat de France Groupe GTTS
- Le Trophée Championnat de France Groupe CN
- Le Trophée Championnat de France Groupe D/E
- Le Trophée Championnat de France Groupe ES2SC
- Le Trophée Championnat de France Groupe F2000
- Le Trophée Championnat de France Groupe FC
- Le Trophée « Lionel REGAL » jeune moins de 25 ans (voiture sport)
- Le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne (voiture production)

- La Coupe de France de la Montagne Coefficient 1



Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE BRETAGNE Pays de la Loire et enregistré à la FFSA sous le numéro 304 en date du 15 avril 2019,

Organisateur technique

Nom : POMMERAYE SPORT AUTO

Adresse : BP 12 49620 MAUGES SUR LOIRE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr TROMAS JACQUES.....	Licence n° 128570.
Commissaires Sportifs	Mr SCHUBLER PIERRE.....	Licence n°27374
	Mme HERRAULT MARIE LAURE....	Licence n° 222632
Directeur de Course	Mr ORTIZ CHRISTOPHE.....	Licence n° 49986
Directeurs de Course Adjoints	Mr BRAUNSTEIN MICHEL.	Licence n° 8940
	Mr CHEVEREAU MICHEL.....	Licence n° 2543
Commissaire Technique responsable	Mr PEGOLOTTI SERGE.	Licence n° 6047
Commissaires Techniques adjoints	Mr MENORET SYLVAIN.....	Licence n° 8845
	Mr COURTIN PHILIPPE.....	Licence n° 42190
	Mr GOURDON LUC.	Licence n° 163936
Médecin responsable	Mr. SCHOTTE THIBAUTL	Licence n° TBC
Chargé de la mise en place des moyens	Mr JOLLIVET STEPHANE.	Licence n° 77519
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr PECHON ROSSEL J-JACQUES...	Licence n° 2527
	Mr ISOREZ MICHEL.....	Licence n° 213608
	Mr RIBEIRO DIAZ JOEL.....	Licence n° 181208
Chargé de presse	Mr BALLESTER PHILIPPE.....	Licence n° 54729.
Chargé des Commissaires de route	Mr PAPIN JEAN MICHEL.	Licence n° 3288
Chronométrateurs	Mr DURAND JEAN PAUL.....	Licence n° 27683
	Mr NAUROY PHILIPPE.	Licence n° 163037
Observateur	Mr MARAINE JOEL	Licence n° 2717

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le LUNDI 13 MAI 2019 à 24.00 heures.

Publication de la liste des engagés le LUNDI 20 MAI 2019 à 24.00 heures.

Vérifications administratives le VENDREDI 24 MAI 2019 de 17.00 à 19.00 heures et SAMEDI 25 MAI 2019 de 8.00 à 11.00 Heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications techniques le VENDREDI 24 MAI 2019 de 17.15 à 19.00 Heures et le SAMEDI 25 MAI 2019 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le SAMEDI 25 MAI 2019 à 12h00 heures.

Briefing des commissaires le SAMEDI 25 MAI 2019 à 12.00 Heures (Structure MOTUL sous la Passerelle)

Essais non chronométrés le à SAMEDI 25 MAI 2019 à 13.00 Heures

et le DIMANCHE 26 MAI 2019 de 9.00 à 10.30 Heures.

Essais chronométrés le SAMEDI 25 MAI 2019 à 14.30 Heures.

Briefing des pilotes le SAMEDI 25 MAI 2019 à 11.30 Heures dans le Parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le SAMEDI 25 MAI 2019 après la seconde montée d'essais chronométrés.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le SAMEDI 25 MAI 2019 à partir de 17.00 heures.
- 2^{ème} montée le DIMANCHE 26 MAI 2019..... à partir de 10.00 heures.

- 3^{ème} montée le DIMANCHE 26 MAI 2019 à partir de 14.00 heures.
- 4^{ème} montée le DIMANCHE 26 MAI 2019 à partir de 16.00 heures.

Podium Championnat : le DIMANCHE 26 MAI 2019 à 17.30 heures.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM le DIMANCHE 26 MAI 2019 à 17.30 heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
le DIMANCHE 26 MAI 2019 à 19h00 heures., lieu Club Pilote Parc Concurrents

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le SAMEDI 25 MAI 2019 à 11.00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le VENDREDI 24 MAI 2019 de 17h à 19h et SAMEDI 25 MAI 2019 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications techniques le VENDREDI 24 MAI 2019 de 17h15 à 19h et le SAMEDI 25 MAI 2019 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : JOLLIVET

Adresse RUE D'ANJOU 49620 LA POMMERAYE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le SAMEDI 25 MAI 2019 à 11.00 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le SAMEDI 25 MAI 2019 à 11.00 heures

Pesage des voitures libre Parc Concurrent le SAMEDI 25 MAI 2019 de 8h00 à 11h00 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

•13th Hill Climb off La Pommeraye (Demonstration sans chronométrage)

Une Démonstration est organisée pour les pilotes anglo-saxons de voitures ouvertes et fermées dans leurs configurations de courses Britannique ou Irlandaise.

Ces voitures seront conduites par des pilotes Britanniques ou Irlandais en possessions d'une licence et équipé de Hans pour les voitures construites après 1977.

Ces concurrents participeront à la course de côte de La Pommeraye en Démonstration.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

POMMERAYE SPORT AUTO B.P 12 49620 MAUGES SUR LOIRE

jusqu'au LUNDI 13 MAI 2019 à 24h00 heures.

Le montant des droits d'engagement est fixé à 400 € réduit à 285 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur réduits à **235 €** pour les inscrits à la saison CFM-CHALLENGE (dont 5 € pour les vérifications techniques, prélevés sur les droits d'engagement des pilotes autorisés à prendre le départ, à l'exclusion des pilotes étrangers). Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

La liste des pilotes engagés sera disponible sur le site internet du promoteur du CFM et de l'organisateur.

www.pommeraye-sport-auto.org

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans le France auto spécial règlement 2019

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire - POMMERAYE SPORT AUTO

Publicité optionnelle – POMMERAYE SPORT AUTO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de La Pommeraye a le parcours suivant départ sur la RN 751 arrivé sur la RD 151. La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement Standard.

Départ RN 751 Arrivée RD151

Pente moyenne 5%

Longueur du parcours 2500 mètres

Modalités de retour au départ : sur ordre et conduite du Directeur de Course. Parc de départ (lieu) Ville de La Pommeraye 49

Parc d'arrivée (lieu) ville de La Pommeraye

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ les véhicules emprunteront la route RD151 après avoir été mis en pré-grille dans le parc Concurrents

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RN 751

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans la Ville de La Pommeraye

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du JEUDI 23 MAI 2019

L'organisation et le placement des concurrents seront faits par une équipe de l'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées dans la zone indiquée et matérialisée

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé, dans le Parc Concurrents.....

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc Concurrents
- pendant les essais et la course au parc départ : Parc Concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Parc Concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : Lieu parc Concurrents de 7 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 06 72 82 93 75

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CHR ANGERS Téléphone n° 02 41 35 37 12

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à SAMEDI 25 MAI 2019 à 11.30 heures Parc Concurrents. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course).

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

	GENERAL série A	GENERAL série B	GROUPE	CLASSE
1 ^{er}	500 €	500 €	520 €	280 €
2 ^{ème}	400 €	400 €	260 €	130 €
3 ^{ème}	300 €	300 €	130 €	
4 ^{ème}	200 €	200 €		
5 ^{ème}	100 €	100 €		
1 ^{ère} dame	280 €	280 €		
1 ^{er} jeune	280 €	280 €		

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 26 MAI 2019 à 17.30 heures

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.

Coupes :

- 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch Série A et B
- 1 Coupe à la première Féminine
- 1 Coupe au 1er Jeune